LES LETTRES AB

MAGAZINE DES PRODUCTEURS BIO DU GRAND EST

N° 9 | JUIL.-AOUT 2018

Bio en Grand Est

DOSSIER

Les OP laitières bio : la voix des éleveurs

PORTRAIT DU MOIS

Rencontre avec Thomas Burger, arboriculteur à Steinseltz (67)

SENTINELLES DE LA NATURE : UN NOUVEL OUTIL POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT
page 3

ETATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION
page 4

ALERTE ! LES COCHENILLES ATTAQUENT LES MIRABELLIERS
page 12

S'ORGANISER COLLECTIVEMENT POUR COMMERCIALISER : QUE DIT LE DROIT ?
page 14

twitter.com/bioGrandEst | facebook.com/agriculturebioGE

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

• Sentinelles de la nature : un nouvel outil pour protéger l'environnement ..... p. 3

NOTRE RÉSEAU

•Etats Généraux de l'Alimentation : des premières victoires pour le réseau dans la déclinaison opérationnelle ..... p. 4

• Le printemps bio en Grand Est ..... p. 5

DOSSIER

• Les OP laitières bio : la voix des éleveurs ..... p. 6

PORTRAIT

• Rencontre avec Thomas Burger, arboriculteur à Steinseltz (67) p.10

TECHNIQUE ET FILIÈRES

• ALERTE ! Les cochenilles attaquent les mirabelliers ..... p. 12

• Une bio productive, un argument clé pour convaincre les agriculteurs suisses ..... p. 13

• S'organiser collectivement pour commercialiser : que dit le droit ? ..... p. 14

ANNONCES

AGENDA

EDITORIAL

Bruno SCHLOEGEL, vigneron, administrateur à l'OPABA, référant viticulture

Vous avez dit biodiversité ?

Il n'y a pas de doute, la biodiversité questionne le devenir de l'agriculture biologique, qui ne saurait se contenter d'une définition négative - sans pesticides...

Je veux citer la réponse que m'a faite Yvon LE MAHO, en 2015, alors que je l'interrogeais sur sa définition du *vin* de la biodiversité : « Il doit beaucoup à la science ; ce sera le *vin* qui aura utilisé tous les mécanismes offerts par les écosystèmes ».

Dans son explication, on peut remplacer le mot *vin* par tout aliment destiné à nourrir l'être humain dans toutes ses composantes : santé, responsabilité envers les générations futures, solidarité avec d'autres populations, respect du vivant,...

Le futur utilisé indique la nécessité d'expérimenter des voies nouvelles, à la lumière de nos connaissances. Au début des années 80, la perte de la diversité des taxons était considérée comme une menace pour la durabilité globale de nos activités. Aujourd'hui, elle apparaît, au travers de nombreuses études, comme un avantage adaptatif pour nos productions, une source de santé publique et même, contrairement aux idées reçues, un avantage en zones sèches... Il ne s'agit pas uniquement de la biodiversité du paysage et des abords de nos parcelles, mais bien de celle qui est à l'œuvre dans nos cultures et dans nos sols.

La transition sera longue, elle remettra certainement en cause des pratiques biologiques dont nos cultures, domestiquées, sont devenues dépendantes. Le travail du sol ou les apports de fertilisants bio, qui reposent sur une conception simpliste (intrants/exportation/concurrence), s'analysent autrement à la lumière des différentes échelles de la biodiversité. La complexité des mécanismes en jeu incite à allier la recherche et nos expérimentations à ciel ouvert.

Il est donc temps de reconsidérer nos pratiques, même certifiées, en regard de l'efficacité des mécanismes de la biodiversité : économie de temps et d'énergies fossiles tout au long de la chaîne de distribution et de transformation, coûts directs et coûts induits, adaptabilité et insertion de nos systèmes, personnalité de nos produits, plaisirs partagés, ...

• Bio en Grand Est •

Complexe agricole du Mont-Bernard
Bât. France Luzerne
51 000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél . : 03 26 64 96 81

MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : Julien SCHARSCH
Co-rédacteurs en chef : Nadine PIBOULE et Sébastien DUSOIR
Crédit Photos : CGA de Lorraine, OPABA, FRAB Champagne-Ardenne
Impression : SharePrint
Publication gratuite
Réalisée avec le soutien financier de l'AERM,de l'AESN, du Conseil Régional Grand Est et de la DRAAF
Numéro : 09-juil.-aout 2018
ISSN : 2558-7668

NOUS CONTACTER :
com.biograndest@gmail.com

LES TWEETS DE LA BIO

FNAB @FNAB_BIO

"Rendre la bio accessible à tous : la PAC post 2020 doit attribuer des financements importants pour le maintien et le développement de l'agriculture bio ! 1 des 12 priorités de la plateforme ", @pouruneautrepac http://www.fnab.org/images/files/cp/12_priorit%C3%A9s_PACpost2020.pdf … #FutureofCAP #PourUneAutrePAC #CAPreform au @SYRPAcom

18 juin 2018

TERRE DE LIENS @TERREDELIENS

"[ACTU !] Le guide pratique et méthodologique 2018 de Terre de Liens est enfin sorti ! Vous y trouverez toutes les réponses à vos questions concernant votre #projet #agricole. Téléchargez-le vite en PDF ou commandez-le directement sur notre site web https://terredeliens.org/Trouver-une-terre-pour-son-projet-agricole.html …

19 juin 2018

Suivez l'actu de la bio sur : **https://twitter.com/bioGrandEst**

ENVELOPPES RÉ-ABONDÉE POUR FINIR LA PROGRAMMATION PAC

A mi-parcours de la programmation PAC, il est habituel de faire le point sur la consommation des enveloppes budgétaires. L'objectif est de voir comment réabonder les mesures. Pour ce qui nous concerne, il était capitale de trouver des fonds pour abonder les enveloppes allouées à la bio quasi consommées en intégralité.

Le travail de la FNAB et de Bio en Grand Est a porté ses fruits. Au niveau national notre réseau a obtenu que 45 millions d'euro soient transférés du 1er vers le 2nd pilier avec un fléchage garanti sur les mesures bio. En région les fonds de mesures sous consommés sont transférés sur la mesure bio.

Ce travail permet d'assurer un budget pour financer la conversion jusqu'à la fin de cette programmation. Pour le maintien malheureusement, seuls les territoires de l'Agence de L'eau Seine Normandie et Rhône Méditerranée Corse sont couverts pour des nouvelles demandes de maintien sorti de CAB (1ère demande).

SENTINELLES DE LA NATURE : UN NOUVEL OUTIL POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Protéger l'environnement grâce à internet est possible dans le Grand Est avec le site internet sentinellesdelanature.fr et une application mobile disponible sur IOs et Androïd.

Cette carte accessible au public met en place un réseau social des Sentinelles de la nature et permet de signaler une atteinte à l'environnement en quelques clics en y joignant des photos dès le constat sur le terrain.

Nul besoin d'être un expert ou un spécialiste, il suffit d'être observateur et attentif de son environnement. Nous pouvons tous devenir acteur pour la protection de l'environnement notamment face à une décharge sauvage ou une pollution de cours d'eau.

D'une manière simple, gratuite et efficace, ce site permet de faire cesser et de réparer l'atteinte le plus rapidement possible, d'impliquer le citoyen directement dans l'action d'une veille écologique et d'informer la population des actions engagées pour la protection et la conservation de l'environnement dans les 3 ex-régions du Grand Est.

Le site permet également de mettre en avant les initiatives positives et innovantes en faveur de la protection et de la valorisation de la nature. N'hésitez pas à nous en faire part pour les faire apparaître sur la carte !

E. FOURNET / MIRABEL-LNE

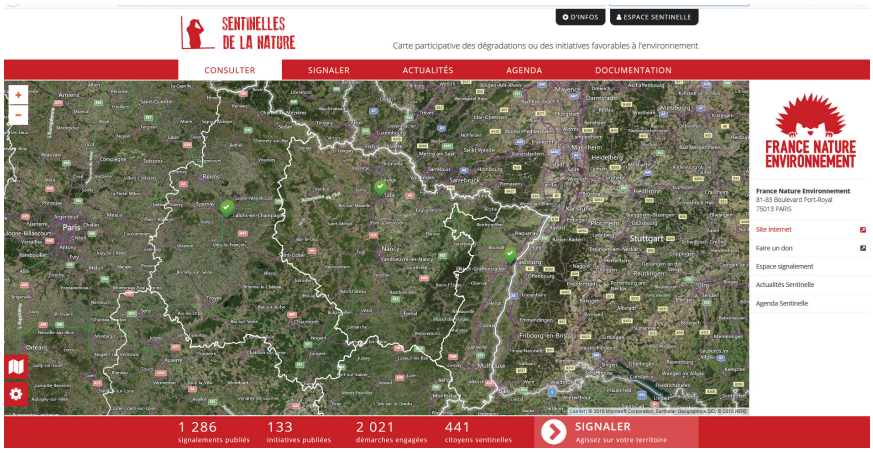

BRÈVES

PAC POST-2020 : VERS UNE PRISE EN COMPTE DE LA BIO DANS LE 1ER PILIER

Le dernier CA de la FNAB a été l'occasion d'aborder la future Politique Agricole Commune devant entrer en vigueur en 2021. Il est déjà acquis que son budget devrait baisser de 5 % et le 2ème pilier devrait payer le plus lourd tribut. Il est important que la FNAB puisse obtenir dans le 1er pilier une reconnaissance des services environnementaux de l'agriculture biologique. Cette reconnaissance pourrait trouver sa place dans un «schéma environnemental» que la France actionnerait, en cohérence avec les attentes d'une majorité de citoyens. Il est temps que le premier pilier, qui représente 80 % du budget de la PAC, serve enfin d'outil d'incitation au changement des pratiques agricoles.

NOUVELLE VENUE DANS LE RÉSEAU

Amélie LENGRAND, ingénieure agronome ENSAIA Nancy spécialisée en développement durable des filières agricoles, a rejoint la FRAB en juin 2018. En tant que relais élevage, elle œuvre au développement de tout élevage biologique sur le territoire de Champagne-Ardenne (accompagnement conversion, formations, animation...) ainsi qu'au développement de l'agriculture biologique sur le territoire des Ardennes en tant qu'animatrice du Groupement d'Agriculteurs Bio des Ardennes (animation agricole, projets de filières locales…).

Ses coordonnées :

FRAB :
a.lengrand@biochampagneardenne.org
03 26 64 97 10
GAB 08 :
agrobio08@biochampagneardenne.org
06 18 18 72 55

ETATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION : DES PREMIÈRES VICTOIRES POUR LE RÉSEAU DANS LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

Les EGA qui se sont tenus en 2017 sont entrés dans leur phase de déploiement opérationnel. La FNAB et les groupements du réseau poursuivent leur implication, engrangeant déjà des victoires.

Le premier outil concret de déclinaison des EGA est le projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable actuellement débattu au Parlement. La FNAB et plusieurs groupements du réseau ont été auditionnés par des députés de différents horizons et ont ainsi contribué aux débats parlementaires. La FNAB s'implique aussi au sein de la plate-forme associative qui s'est constituée pour les EGA, permettant ainsi à nos propositions d'amendements d'être portées par un collectif d'alliés.

Deux premières victoires notables lors du travail en commission sur le texte de loi :

- Nous nous sommes mobilisés pour que l'objectif de 15% de SAU bio en 2022 ne soit pas qu'une déclaration politique mais qu'il soit inscrit dans le texte de loi. C'est chose faite, le texte qui sera soumis au vote des députés contient cet objectif dans son article 11 ;
- Nous avons poussé dans le titre sur les relations commerciales pour faciliter les ruptures de contrat au moment de changement dans le mode de production. On retrouve désormais à l'article premier alinéa 7 du texte qui sera débattu à l'Assemblée cette mention : « *En cas de conversion à l'agriculture biologique au sens de l'article 17 du règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092/91, la modification du mode de production ne peut entraîner d'indemnités de résiliation du contrat* ». Des amendements ont toutefois été déposés visant à proposer simplement une réduction du montant de cette indemnité. A nous d'être mobilisés pour que ces amendements ne soient pas adoptés.

Par ailleurs, la loi, à travers son article 11, prévoit l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective. Si la loi évoque 20 %, ce chiffre ne sera pas inscrit dans le texte et sera adopté par décret ultérieurement. A noter que les produits en conversion rentreront aussi dans les 20 %.

Le second outil d'opérationnalisation des EGA est le plan Ambition bio 2018-2022 actuellement en cours d'élaboration. Un premier comité de pilotage s'est réuni le 20 avril. La FNAB était présente, une première réaction a été transmise au ministère de l'Agriculture, d'ici le second comité de pilotage la FNAB centralise les retours des groupements du réseau. Plusieurs points de vigilance apparaissent, tout d'abord dans le financement de ce plan. Le deuxième sujet d'attention sera le soutien public à la recherche et notamment aux travaux menés par l'ITAB. La sortie de l'APCA de l'ITAB se traduit notamment par un refus de soutien public au Congrès mondial de la bio prévu à Rennes en 2020 avec l'ITAB comme chef de file.

Enfin, les plans de filières sont le troisième grand volet de déclinaison opérationnelle des EGA. La FNAB a contribué à cette réflexion avec les organisations économiques de producteurs 100% bio.

FNAB

LE PRINTEMPS BIO EN GRAND EST

Chaque année, lors de la première quinzaine de juin, la France se met aux couleurs de la Bio à l'occasion du Printemps BIO. Des centaines d'animations sont organisées dans toute la France : fermes ouvertes, apéros bio, expositions, dégustations en magasins, animations dans les écoles, conférences, repas bio en restauration collective et commerciale,...

Le réseau Bio en Grand est acteur de ce rendez-vous depuis de nombreuses années notamment grâce à la mobilisation des producteurs bio.

Comme tous les ans, le réseau se mobilise dans le cadre de la campagne de promotion de l'AB portée par l'Agence bio : le Printemps Bio. Diverses rendez-vous sont organisés.

Cette année, nous étions présents au Centre commercial St Sebastien à Nancy avec des producteurs bio afin de sensibiliser les consommateurs à la bio et leur permettre de découvrir les produits bio de la région. Nous avons touché différents type de consommateurs :

- Le convaincu : toujours heureux d'en savoir plus ou de découvrir de nouvelles adresses où se fournir ;
- L'occasionnel : qui ne connaît pas vraiment l'agriculture biologique ;
- Le sceptique : qui ne croit pas à la bio mais avec qui il est toujours intéressant de débattre pour l'amener à réfléchir.

Le Printemps Bio en Haute-Marne, c'était chez Thierry Angelot à Choilley Dardenay. Une superbe journée ensoleillée pour découvrir l'agriculture bio ! Thierry Angelot a pu faire découvrir son travail de producteur en grandes cultures et légumes bio autour d'un barbecue 100 % bio et local. Le témoignage de Bernard Ronot, fondateur de Graine de Noé a été très apprécié

Plusieurs rendez-vous ont également été organisés dans le cadre de la fête du Lait bio. Au total ce sont près de 700 visiteurs qui ont découverts les produits laitiers bio. Plusieurs formules ont été proposées : petit déjeuner, repas ou goûter (nouveauté 2018). Comme d'habitude, les visiteurs sont repartis avec le sourire !
Un grand merci à tous ceux qui se sont mobilisés pour rendre ces évènements possibles.

N. PIBOULE / CGA de Lorraine

BRÈVES

LE SALON AGRICULTURE DE DEMAIN 2018

La 3e édition du salon Agriculture de Demain s'est tenue les 30 et 31 mai à Obernai (67) et a rassemblé 1000 participants.
Ce rendez-vous professionnel bisannuel est porté par les Chambres d'Agriculture Alsace et Grand Est, Arvalis, l'Opaba et Alsace Bio. L'Opaba a participé à présenter des ateliers sur l'épandage de compost, la fertilité des sols en maraichage biologique et la biodiversité en bio. Nous avons accueilli les visiteurs sur notre stand pôle conversion bio partagé avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace : une occasion pour finaliser quelques dossiers de conversions ! Le stand Bio en Grand Est nous a permis de communiquer plus largement sur notre réseau, nos actions, les chiffres de la bio et l'organisation des filières. Malgré une fréquentation décevante, ce salon reste une opportunité pour échanger avec les opérateurs économiques des filières et les autres acteurs du développement de la bio dans notre territoire.

H.CLERC/OPABA

DOSSIER

LES OP LAITIÈRES BIO : LA VOIX DES ÉLEVEURS

Avec l'évolution de l'Union européenne vers plus de libéralisation, la France a du mettre fin à sa politique de gestion de la filière laitière en 2008. Les quotas ont disparu et l'Etat français a progressivement mis en place un système de reconnaissance des organisations de producteurs permettant de gérer la filière. Les OP sont des outils mis à disposition des éleveurs afin de leur permettre de s'organiser collectivement, de négocier les prix avec leurs laiteries ainsi que les relations contractuelles. Hors du champs des OP, toute négociation collective aujourd'hui est considérée comme « entente illicite » et passible de lourdes amendes... Panorama sur les éleveurs laitiers bio, leurs OP et comment ils s'organisent afin d'émettre leur vision du développement du lait bio en France.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Il existe deux types d'OP : l'OP de mandat et l'OP commerciale. Dans le cadre de l'OP de mandat, chaque producteur adhérent reste propriétaire de son lait mais signe un mandat au profit de l'OP pour lui permettre de négocier avec les laiteries. Le contrat reste ainsi individuel entre le producteur et la laiterie qu'il livre mais les conditions sont négociées collectivement par l'OP. Dans l'OP commerciale, comme Biolait par exemple, la propriété du lait est transférée par le producteur à l'organisation. Un producteur ne peut adhérer à une OP s'il livre à une coopérative. En effet, du fait de l'existence d'un contrat entre le producteur et la coopérative, celles-ci sont considérées comme des OP de fait. Ils peuvent cependant se regrouper en association de producteurs coopérateurs. Une OP est dite « verticale » quand elle dépend directement d'une laiterie. Une OP est dite « transversale » quand elle regroupe des agriculteurs livrant à différentes laiteries. Ces OP permettent de mettre en concurrence les opérateurs commerciaux. Les producteurs qui y adhérent ne peuvent pas être accusés d'entente illicite sur les prix et les volumes car la Commission Européenne considère qu'il ne peut y avoir entente qu'entre groupements et non pas au sein d'un groupement. Les contrats laitiers comportent des clauses obligatoires qui sont la durée minimale du contrat, le volume à livrer, les modalités de détermination du prix, le paiement, la révision du contrat, la résiliation du contrat, le renouvellement de celui-ci, les cas de force majeurs et les clauses de renégociation. Il peut y avoir des clauses optionnelles telles la clause d'exclusivité, certaines primes, ...

Europe		France
Annonce de la fin des quotas laitiers pour 2015	2003	
Augmentation des quotas nationaux de 1% par an jusqu'à l'échéance	2006	
Crise du secteur laitier : baisse du prix du lait sans précédent	2008	**Démantèlement du système de recommandations des prix mis en place par le CNIEL** La DGCCRF a enjoint le CNIEL de cesser cette pratique (existante depuis 1997), considérant qu'elle pouvait être assimilée à une entente prohibée par le droit de la concurrence de l'Union Européenne
	2010	**Adoption de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche** Incitation à la contractualisation pour assurer le relais des quotas laitiers et donner une plus grande visibilité des revenus aux éleveurs. Obligation des laiteries « privées » à proposer un contrat commercial écrit à leurs livreurs, sous peine de sanction. Les éleveurs, eux, n'étant pas contraints de donner une suite favorable. Création du **médiateur des contrats agricoles** auprès de qui les éleveurs peuvent s'adresser en cas de litige avec leur acheteur.
Négociation du secteur laitier	2011	**1er avril : décret rendant obligatoire la contractualisation dans la filière laitière** Les acheteurs de lait ont l'obligation de proposer un contrat écrit d'une durée minimale de 5 ans aux producteurs de lait avec lequel ils entretiennent des relations commerciales.
Adoption du « paquet lait » • contrats écrits obligatoires entre producteurs et transformateurs • possibilité de négocier collectivement les clauses du contrat en passant par des organisations de producteur • régulation de l'offre pour les fromages AOP/IGP • définition de règles spécifiques aux interpros • amélioration de la transparence et de l'info	2012	**Décret définissant les conditions de reconnaissance des organisations des producteurs de lait**
	2014	**Adoption de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt** Le médiateur des contrats agricoles devient médiateur des relations commerciales agricoles. Son pouvoir renforcé le rend compétent pour tout litige relatif à la conclusion et à l'exécution d'un contrat. Il est obligatoire de passer par le médiateur avant d'entamer une procédure juridique.
	2016	**Adoption de la Loi Sapin 2** (loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique) qui **impose la négociation collective entre les éleveurs et leur collecteur** comme préalable à la signature de contrats. **Pas d'obligation de signature d'accord-cadre** entre les deux parties.
	2018	**... vote en cours de la Loi agriculture et alimentation** Renverse la logique de rédaction des contrats et accords-cadres. Suggère que les livreurs de lait proposent leur contrat à leur acheteur – et donc leur construction du prix. Sanctions prévues en cas d'absence de contractualisation écrite ou tout obstacle à la contractualisation par le collecteur. Le pouvoir du médiateur des relations commerciales agricoles est encore renforcé. Il pourra dorénavant, de sa propre initiative recommander la suppression de projets de contrats ou d'accords-cadres présentant un caractère abusif ou manifestement déséquilibré. **=>le 30/05, les députés ont adopté le texte en première lecture. Il sera examiné par le Sénat à partir du 26/06**

QUI SONT-ELLES ?

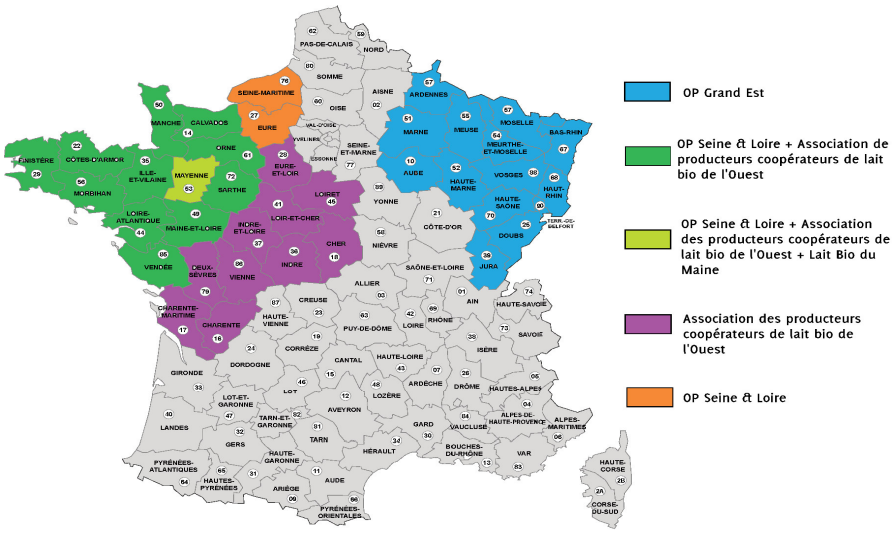

Il existe à ce jour 5 organisations de producteurs laitiers bio : 2 OP commerciales, 2 OP de mandat et une association de producteurs coopérateurs. L'association des producteurs coopérateurs de l'Ouest, créée en 2012, rassemble 40 adhérents pour 12.8 millions de litres. Les éleveurs de l'association adhèrent au groupe Eurial. L'association s'étend sur la Bretagne, la Basse Normandie, les Pays de la Loire, le Centre et le Poitou Charentes.

L'association des producteurs de lait biologique Grand Est est une OP de mandat. Elle a été créée en avril 2014. Elle est constituée de 4 associations adhérentes qui comptent 85 fermes pour 17 millions de litres. Les producteurs de cette OP livrent leur lait soit à Lactalis soit à Mulin. Elle s'étend sur l'Alsace, la Lorraine, la Champagne Ardenne et la Franche Comté.

L'Association des Producteurs Biologiques Seine & Loire est également une OP de mandat. Elle a été créée en septembre 2012 et représente actuellement 285 fermes (pour 90 millions de litres) adhérentes à 7 associations. Cette OP présente en Bretagne, Basse Normandie, Haute Normandie et Pays de la Loire rassemble des producteurs livrant Lactalis, Triballat, Saint Père, Montsûrs et Danone.
La coopérative Lait Bio du Maine s'est constituée en décembre 1994. Elle compte 45 adhérents fournissant 9 millions de litres. C'est une OP commerciale qui transforme 600 000 litres. Elle est basée en Mayenne.
Biolait est également une OP commerciale. Elle rassemble aujourd'hui 1050 producteurs adhérents et collecte 190 millions de litres de lait sur 71 départements.
Ainsi, à l'heure actuelle, plus de 1500 fermes sont adhérentes à une OP (ou une association de producteurs coopérateurs) et représentent 319 millions de litres de lait.

« S'IMPLIQUER DANS UNE OP N'EST PAS ANODIN MAIS ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN ! »

Thierry Weber élève 28 vaches laitières de race Prim'Holstein et Montbéliardes à Lapoutroie. Il est représentant du secteur de Lapoutroie à la Commission lait Alsace. Depuis ce printemps, il est également Co-président de l'Association des producteurs de lait bio du Grand Est et Président de l'Association des producteurs laitiers des Hautes Vosges (l'échelon local). C'est de cet engagement dont il nous parle…

Depuis quand et pourquoi as-tu adhéré à l'APLB Grand Est ?
Je suis adhérent à l'APLB Grand Est depuis le passage en agriculture bio de ma ferme en octobre 2015 afin de bénéficier de l'appui de l'association. En 2015, ce fut l'arrêt des quotas laitiers et avec eux la disparition d'une partie des règles qui régissaient les rapports entre producteurs et laiteries. Je me suis dit que seul face à un groupe comme Lactalis, on ne représente pas grand-chose, il vaut mieux se rassembler. Les OP ont été créées à ce moment-là, j'y ai adhéré.

Thierry Weber de la Ferme des Buissons, à Lapoutroie, s'est installé et converti en 2015. En zone de montgae, il élève 28 vaches laitières sur 80 ha de prairies permanentes. Le lait est vendu à Lactalis.

Association des producteurs de lait BIO du Grand Est

« Adhérer à l'OP, c'est être acteur des négociations [...] pour ne pas avoir l'impression de subir des décisions »

Qu'est-ce qui t'as motivé à t'impliquer plus intensément dans l'OP, jusqu'à en devenir Co-président cette année ?
L'année dernière, j'étais dans le CA pour m'impliquer d'avantage dans la vie de l'OP. Pour être acteur, connaître le déroulement des négociations avec Lactalis, comprendre comment sont prises les décisions qui m'impliquaient directement sur mon exploitation (en terme de prix de vente du lait, de contrat avec la laiterie). Suite à la volonté d'un des co-présidents de passer la main, et au vu des enjeux pour l'OP Grand Est et pour mon secteur dans les années à venir, je trouvais normal de me présenter pour nous représenter et que les décisions prises soient adaptées à tous. Je souhaitais agir pour défendre une certaine vision de l'agriculture biologique.

Comment s'articule le travail avec les autres membres du CA ?
Avec les autres membres CA, nous organisons des réunions téléphoniques au moins une fois par mois pour faire le point sur les avancées de l'OP et surtout pour fixer la position de l'OP avant chaque rencontre avec Lactalis. Les décisions sont prises à la majorité des présents au conseil d'administration. Nous sommes amenés à rencontrer Lactalis régulièrement, environ 5 à 8 fois par an pour négocier le prix de base du lait ainsi que le contenu du futur accord-cadre entre l'OP et la laiterie.

Tu es aussi le président du groupe local (APLB Hautes-Vosges) : quel lien y a-t-il entre l'échelon local et l'APLB Grand Est ?
Le rôle du président du groupe local est de faire remonter les spécificités et les problématiques locales au niveau du Grand Est afin que tous les systèmes puissent être représentés au niveau Grand Est. Les adhérents viennent plus facilement échanger lors des réunions locales.
C'est pour cela que nous devons organiser plus régulièrement des rencontres entre les adhérents de notre association locale, surtout qu'il y a de forts enjeux à venir par rapport à la mise en place du nouveau cahier des charges pour l'AOP Munster.

Tu es encore JA. Est-ce que tu arrives à tout gérer dans une journée de 24 h ? Qu'est-ce que cela implique d'être co-président de l'OP ?
S'engager en tant que co-président de l'OP n'est pas anodin. C'est une activité bénévole à laquelle je consacre plusieurs journées dans l'année et qui sont donc passées à l'extérieur de l'exploitation. Il faut se former, rencontrer Lactalis pour les négociations, se réunir en AG locale, AG Grand Est, préparer et participer aux réunions du CA. J'ai adapté mon travail à la ferme en fonction des différents engagements que j'ai pris. Mais ce temps passé est nécessaire pour faire avancer l'OP.

Quels liens entretiens-tu avec les autres OP en France ? avec les autres livreurs de ta laiterie ?
J'ai eu l'occasion d'échanger avec l'animateur de l'OP Seine-et-Loire. Au sein de l'OP, on se répartit les missions. Nous avons 2 représentants de notre OP à Lait Bio de France qui regroupe les OP bio françaises : Jean-Louis Liégeon et Clément Domartin. Ils participent à des réunions à Paris et nous permettent d'avoir une vision plus globale des tendances du marché au niveau national.

Qu'est-ce qui est le plus satisfaisant dans le travail au sein de l'OP ?
D'être un groupe de travail motivé qui s'implique pour faire grandir l'OP.

Et le plus difficile ?
Notre mission principale : trouver un accord avec les laiteries !

Quel est le plus gros enjeu des 2 prochaines années ?
Pour le secteur des Hautes Vosges, ce sera l'évolution du cahier des charges AOP Munster qui précise les conditions de production du lait à Munster. Cette nouvelle mouture limite les races, exige un minimum d'autonomie fourragère et que le fourrage acheté soit issu de la zone à Munster.
Toutes ces contraintes supplémentaires pour les producteurs de lait devront trouver un retour dans la valorisation du prix de leur lait.

L'APLB Grand Est rassemble aujourd'hui les livreurs de la laiterie Mulin en Franche Comté (100 % d'adhésion) et de Lactalis (collecte Corcieux / Ardennes). Le taux d'adhésion des livreurs à Lactalis frôle les 60%. Que dirais-tu aux producteurs qui n'adhèrent pas encore pour les encourager à rejoindre votre OP ?
Ensemble on va plus loin. L'OP représente aujourd'hui 14 millions de litres collectés par Lactalis. Plus nous représenterons une part importante du lait bio collecté par Lactalis dans le Grand Est, plus nous aurons de poids dans les négociations. Adhérer à l'OP, c'est être acteur des négociations avec Lactalis, avoir des éleveurs qui nous représentent pour ne pas avoir l'impression de subir des décisions prises par Lactalis.

LAIT BIO DE FRANCE : DES AMBITIONS COMMUNES : VERS PLUS DE LAIT BIO ET UN MEILLEUR ÉQUILIBRE DANS LES RELATIONS COMMERCIALES

En avril, l'association Lait Bio de France (LBF) qui regroupe les OP lait bio françaises ainsi qu'une association de producteurs coopérateurs bio a fait son AG. L'occasion pour ses membres de faire le bilan des actions réalisées en 2017 et de lancer les sujets à travailler pour cette nouvelle année.

Toutes les associations de producteurs ainsi que la FNAB étaient représentées. Malgré le départ de l'OP Lait bio du Maine de LBF, les différents administrateurs se sont félicités du travail réalisé l'an dernier. La FNAB a sollicité plusieurs fois le positionnement de LBF afin de représenter les producteurs laitiers bio et leurs organisations collectives dans les instances laitières nationales, notamment auprès du CNIEL pour porter des messages communs concernant le calcul des coûts de production et revendiquer une orientation des Cotisations Volontaires Obligatoires des éleveurs bio vers de la communication sur les produits laitiers biologiques. LBF et la FNAB ont également envoyé une contribution commune au plan de filière lait lors des Etats Généraux de l'Alimentation (envoyée au CNIEL et au Ministère).

Chaque structure membre des Eleveurs Bio de France envoie un représentant lors de l'Assemblée Générale.

Chaque rencontre au sein de LBF permet de partager la vision de la filière pour chaque OP et l'analyse de la conjoncture laitière en France. Plusieurs OP bio réfléchissent à la mise en place de démarches qualité, à la demande des producteurs et aussi des distributeurs. La filière laitière française biologique fera très certainement bientôt face à une concurrence européenne et des critères tels que l'origine française de l'alimentation des vaches, la qualité du lait, le bien-être animal, le pâturage et l'autonomie, ou encore la gestion des effluents ou de la mixité sont à la réflexion.

D'autres sujets vont occuper LBF cette année : la relance d'un observatoire du prix du lait bio en France (en partenariat avec la FNAB) et un travail de communication positive sur le métier d'éleveur afin d'encourager l'installation de jeunes et la transmission de fermes laitières. Ce dernier sujet préoccupe tous les acteurs de la filière, notamment les laiteries. Dans l'objectif de ré-équilibrer les relations commerciales au sein des filières laitières (qui fait partie des ambitions de la loi « post Etats Généraux de l'Alimentation »), le travail sur les coûts de production du lait bio sera également un point crucial afin de renforcer le poids des OP dans les négociations et ainsi pérenniser les filières. LBF restera vigilant à l'analyse des coûts de production ainsi qu'à l'interprétation et à l'utilisation des résultats. Enfin, la question des démarches équitables fait aussi partie des sujets qui ont animé les débats de l'assemblée générale.

source : Lait Bio de France

E. SCHEEPERS/ CGA de Lorraine
D. GIRARD/ OPABA

PORTRAIT

RENCONTRE AVEC THOMAS BURGER, ARBORICULTEUR À STEINSELTZ (67)

Après cinq ans de salariat, Thomas BURGER s'est installé pour reprendre la ferme bio familiale. Arrivé sur une ferme qui fonctionne bien techniquement et économiquement, il lance de nouveaux projets.

Bonjour Thomas, peux-tu nous présenter ton parcours ?
Après mon Bac S à Wissembourg, je n'étais pas forcément décidé à reprendre la ferme, mais je me suis tout de même orienté vers un BTSA Technologies Végétales à Courcelles-Chaussy pour acquérir des connaissances en agronomie. J'ai ensuite été salarié de la ferme de 2012 à 2017, ce qui m'a permis de progresser techniquement sur la ferme et de suivre des formations courtes et des visites d'autres exploitations. Ces années de salariat m'ont permis de faire le choix de m'installer l'an passé pas par défaut mais parce que j'aime ce métier. Ça m'a permis de commencer la transition avec mes parents et de concrétiser ce choix. Je suis arrivé sur la ferme qui est déjà en bio, qui fonctionne bien techniquement et économiquement, c'est vraiment une chance pour moi. Ce qui est bien, c'est que ma vision n'est pas en contradiction avec celle de mes parents.

Peux-tu nous retracer l'historique de la ferme ?
Mon père, Albert, s'est installé en 1984 sur une ferme en polyculture-élevage avec un peu de viticulture et d'arboriculture. Il a arrêté progressivement l'élevage et au lieu d'augmenter la surface de vignes comme la plupart des agriculteurs du secteur, il a choisi de s'orienter vers l'arboriculture et de vraiment se spécialiser à partir du début des années 2000. Mes parents se sont progressivement orientés vers la bio pour se convertir en 2001, notamment suite à la visite d'une ferme arboricole bio où mon père s'est rendu compte que c'était possible de faire de la bio en ayant « de beaux fruits », et que ça fonctionnait en respectant l'environnement.

" [...] même en produisant moins, on arrive à sortir un revenu. "

Quelles sont les particularités de la ferme ?
Malgré la spécialisation en arboriculture, on a eu à cœur de cultiver la diversité avec 40 variétés de pommes, 10 variétés de poires, des mirabelles, des quetsches, des petits fruits (cassis, framboises, groseilles).
Le choix a été fait de privilégier, sur les 3/4 de la surface, des variétés produisant moins de volume mais plus gustatives et plus adaptée au mode de production bio, et on s'est rendu compte que même en produisant moins à l'hectare, on arrive à sortir un revenu. Bien sûr, on fait toujours encore des variétés connues car certains clients les demandent comme les Gala, Fuji, Jonagold.
Une autre particularité est que plusieurs de nos salariés sont issus de la famille (cousins, tante, ...). Nous pouvons aussi compter sur l'implication quotidienne de mes grands-parents retraités ainsi que ma grande-tante.

Et au niveau technique, quelles sont vos spécificités ?
On travaille le sol entre les arbres pour maîtriser l'enherbement et gérer les populations de ravageurs (campagnols).
Nos fruits bios sont bien « traités » contrairement à ce que beaucoup de nos clients pensent, mais nous leur expliquons quels produits d'origine naturelle nous utilisons.
L'éclaircissage des pommiers se fait mécaniquement au moment de la floraison et manuellement aux mois de juin-juillet. En bio, la maîtrise de la pousse des arbres est plus délicate, certaines variétés sont donc bien plus soumises au phénomène d'alternance

Présentation de la ferme

SAU : 70 ha

40 ha de pommes
8 ha de poires
2,6 ha de vigne
16 ha de céréales et prairies temporaires
3 ha de prairies permanentes

Devenir des fruits : 10% jus, 90% fruits à consommer

Débouchés :

Magasin à la ferme
Scot la Cigogne
Coopérative Solibio
Grossistes
GMS
Revente à des collègues maraîchers
Magasins spécialisés
Marché Bus
Cave coopérative

Main d'œuvre : 3 associés (Thomas, Doris, Albert)
8 salariés permanents
9 salariés temporaires en moyenne sur l'année

Engagement : Administrateur Bio en Grand Est, OPABA, Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace, Jeunes Agriculteurs et Verexal.

d'une année à l'autre.
Aussi, tous les ans nous plantons quelques centaines de mètres de haies autour de nos vergers et nous essayons par endroits de laisser des bandes fleuries non fauchées pour favoriser les auxiliaires.

Quels projets avez-vous pour la ferme ?
Pour l'instant, on n'a pas d'irrigation. On est en réflexion pour en installer sur certaines parcelles à sols légers qui subissent des pertes lors des sécheresses. On va aussi planter des abricotiers suite à un essai que l'on a fait sur 15 ares. Les dernières parcelles qui sont encore en grandes cultures vont aussi être progressivement plantées en pomme ou poire avec des variétés intéressantes pour notre mode de production.
Au niveau des débouchés, on va développer encore un peu notre petit magasin à la ferme et servir nos clients avec une offre diversifiée.
Et sur un plan plus global, on vise l'autonomie énergétique via le photovoltaïque à moyen terme, mais le projet n'est pas encore ficelé, on attend que les technologies soient adaptées pour répondre aux besoins énergétiques de la ferme (stockage énergie, nacelles, tracteurs, chambres froides, ...).

Quels conseils aurais-tu pour quelqu'un qui veut se lancer en arboriculture bio ?
Si on démarre de rien, la base, c'est le choix variétal : Privilégier les variétés ayant de bonnes qualités gustatives, régulières d'une année sur l'autre et tolérantes à certaines maladies. Techniquement, être arboriculteur demande beaucoup de rigueur et d'anticipation, il faut observer les insectes, les auxiliaires, les ravageurs, une fois que tu as un souci, en bio, c'est déjà presque trop tard, il faut anticiper les difficultés. Et quand on fait ses calculs en avance, il faut prendre en compte des marges de manœuvre, car on est soumis à plus d'aléas qu'en conventionnel, et les moyens curatifs sont très limités quand on a un pépin.
Ce métier est plein de défis, mais passionnant. Et avec de la volonté et du respect pour la création qui nous est confiée, chacun est capable de les relever !

Propos recueillis par C. FONTENY / OPABA

BRÈVES

COMPILATION BIBLIOGRAPHIQUE SUR LES RÉFÉRENCES AB

L'ITAB, en lien avec tous ses partenaires, contribue à valoriser les références concernant l'agriculture biologique, qu'elles soient techniques, environnementales, sociales ou économiques.

A la demande du Ministère de l'Agriculture et en vue d'identifier les travaux produits par les différents acteurs de la recherche et du développement, producteurs de références technico-économiques en agriculture biologique, l'ITAB a sollicité ABioDoc pour une extraction de sa base de données documentaire spécialisée en AB, la Biobase sur cette thématique.

En se focalisant sur les dix dernières années (2008-2017), cette requête basée sur 16 mots clés (marge brute, coût de production, excédent brut d'exploitation, référence technico-économique, durabilité économique, …) a conduit à l'obtention de quelques 700 notices. Ces dernières ont été regroupées dans une compilation et catégorisées par systèmes de production (bovin lait, porcin, maraîchage…). Cette compilation est accessible à l'adresse suivante : bit.ly/2Jo83eU

L'IMPACT DE L'AB SUR LA POLLUTION AU NITROGÈNE

Une étude publiée par James Galloway de l'Université de Virginia (USA) en collaboration avec l'Organic Center a montré que l'agriculture biologique peut aider à diminuer la pollution au nitrogène à une échelle globale. Les sols cultivés selon les critères de l'agriculture biologique aideraient ainsi à lutter contre le dérèglement climatique et à créer un environnement plus sain.

ALERTE ! LES COCHENILLES ATTAQUENT LES MIRABELLIERS

Des symptômes de dépérissement du verger sont visibles depuis plusieurs années en Lorraine. Le responsable a récemment été identifié : la cochenille rouge du poirier. Les arboriculteurs lorrains se sont rencontrés pour échanger et réfléchir aux solutions.

Branches qui meurent, écorce qui craquèle, sur-production de gourmands, baisse des rendements… Voir ses mirabelliers infestés par les cochenilles, « *c'est un peu comme l'éleveur qui voit ses bêtes crever, mais qui n'a pas le droit aux antibiotiques*. »

Ces symptômes de dépérissement du verger sont visibles depuis plusieurs années en Lorraine, notamment sur les Côtes de Meuse, mais la cause n'a été identifiée que depuis peu : la cochenille rouge du poirier. Ce petit insecte rouge reste immobile la plupart du temps et protégé par une carapace appelée « bouclier ». Il ne se déplace qu'à la ponte, de mai à juillet : c'est à ce moment que les arboriculteurs conventionnels traitent avec un produit systémique.

Comme nous l'a confirmé l'AREFE (Association Régionale d'Expérimentation Fruitière de l'Est), il n'existe à ce jour aucune solution curative en bio : le CGA de Lorraine a donc organisé une rencontre entre arboriculteurs le 22 mai dernier.

Première étape : échanger pour se rassurer mutuellement, et comprendre d'où vient le problème. Les arbres sont-ils devenus plus faibles ? Les mirabelliers francs et les friches sont-ils autant touchés ? Les récentes attaques de pucerons ont-elles été un élément déclencheur de la cochenille ? Les vibreurs fragilisent-ils les mirabelliers ?

Au niveau curatif, nous avons identifié plusieurs pistes d'expérimentation, plus ou moins applicables en fonction de l'âge des arbres. Ainsi, une forte taille en vert permet de partir du nouveau bois, mais implique l'absence de production pendant plusieurs années et n'est possible que sur de vieux arbres.

Les traitements classiques à l'argile ou aux huiles minérales ont un impact très limité sur les insectes. En revanche, un passage de karcher sur le tronc a été testé par Renaud Pierson avec un résultat encourageant, confirmé par les essais d'une station expérimentale du sud-ouest (Invenio). Cela rend les cochenilles plus accessibles à d'éventuels traitements à base d'huiles essentielles.

Les arboriculteurs souhaitent continuer d'expérimenter : « *ce serait intéressant de développer les retours d'expérience, qu'on soit nous-même techniciens* ».

Y. MICHAUD / CGA de Lorraine

En complément de l'échange en salle, les arboriculteurs sont allés dans les vergers notamment pour regarder des arbres dont le tronc a été nettoyé au karcher

CONVERSION :
UNE BIO PRODUCTIVE, UN ARGUMENT CLÉ POUR CONVAINCRE LES AGRICULTEURS SUISSES

Vu de France, la Suisse paraît être un pays en pointe dans le développement de l'agriculture biologique. Malgré tout, les conversions de fermes dans le pays stagnent depuis 10 ans. Des chercheurs ont mené une étude sur les facteurs de décisions des agriculteurs : l'image tronquée d'une agriculture bio peu productive constitue un frein majeur. Deux piliers stratégiques sont à mettre en œuvre, investir dans l'approvisionnement et les débouchés et organiser des évènements d'échanges entre agriculteurs bio et conventionnels.

2005 – 2015 : stagnation du nombre de producteurs bio

En 2015, la Suisse comptait 6 244 fermes biologiques soit 12% de l'ensemble des fermes. C'est le même niveau que 10 ans plus tôt. Pourquoi cette stagnation du nombre de fermes, alors même que la demande en produits biologiques suisses a fortement progressé ? Le contexte économique pour les producteurs est très positif, le revenu étant 25% supérieur en bio qu'en conventionnel, à taille de ferme équivalente. Mais la maximisation du revenu ne semble pas être en soit une motivation suffisante pour convertir des fermes.

Les facteurs de décisions techniques, économiques et sociaux

Une équipe de chercheurs suisse a mené une étude multifactorielle sur les leviers et freins à la conversion des fermiers suisses. Ils ont mené 39 entretiens d'agriculteurs suisses (cantons alémaniques et français).

- Des freins d'ordre technique : ils peuvent être nombreux, avec par exemple les craintes sur l'enherbement des parcelles, la gestion des maladies et ravageurs, la charge de travail supplémentaire, etc. Ces difficultés sont souvent « exagérées » par les producteurs et un accompagnement technique adéquat durant la conversion suffit en général à lever ces obstacles. Cela devient un peu plus complexe quand la perception sociale renforce un frein technique : comme la plupart des agriculteurs, les producteurs bio sont confrontés au défi de la gestion des adventices ; mais la crainte d'une éventuelle infestation après la conversion, et la peur de devoir gérer des conflits avec le voisinage, constitue un exemple typique de freins à l'engagement en bio.
- Des éléments d'ordre économique et politique : Les politiques de soutien à l'agriculture biologique sont des facteurs déterminants pour encourager les conversions.
- Des facteurs d'ordre social : intégrer soi-même son passage en bio, évaluer le niveau d'acceptation de la famille et travailler la distance vis-à-vis des réactions du voisinage agricole peuvent être des éléments majeurs de décisions d'un engagement en bio.

Deux actions clés : échanges techniques et structuration de filières

La promotion de la conversion en agriculture biologique doit se baser sur deux piliers fondamentaux. En premier lieu, il s'agit d'encourager les échanges entre tous les producteurs autour des techniques alternatives pour consolider les liens entre les bio et les conventionnels (journées techniques, portes ouvertes). Ces échanges en réseau permettent de diminuer le degré d'incertitude ressenti par les producteurs qui sont en réflexion vers la bio et de consolider la perception que l'agriculture biologique est productive, au même titre que tous les autres modes de production. Et dans les régions où les producteurs bio sont peu nombreux, il s'agit d'investir dans la structuration de filière (amont et aval) pour offrir aux producteurs en réflexion une image d'appartenir à un véritable réseau, aussi bien en terme d'approvisionnements que de débouchés.

C. RINGEISEN / OPABA

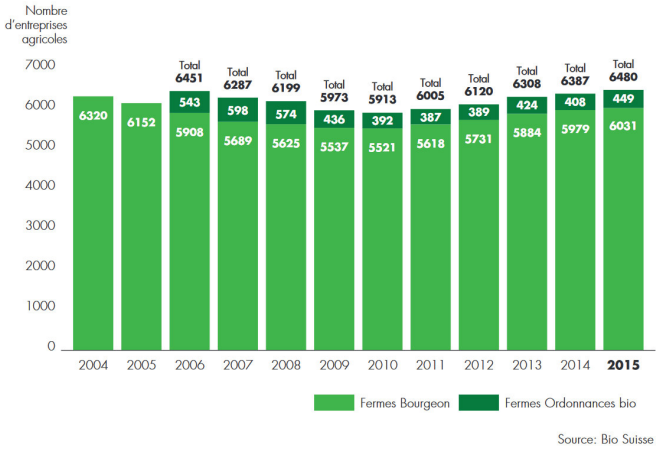

Source: Bio Suisse

Référence : « Factors in the decision by Swiss farmers to convert to organic farming », Home R.& all, janvier 2018, Renewable Agriculture and Food Systems.

BRÈVES

ÉTUDE DE LA PERCEPTION DES ADVENTICES

Il s'agit d'une enquête sur la perception des adventices auprès des agriculteurs et des conseillers en AB, « pour faire parler les experts de terrain ». Il s'agit d'une enquête anonyme de 10 minutes. Ce questionnaire est destiné :
- aux agriculteurs en grandes cultures ou en polyculture élevage
- aux conseillers agricoles de ces deux systèmes de production
- aux chercheurs et expérimentateurs/techniciens de recherche travaillant sur les grandes cultures

Ce projet est financé par le GIS GCHP2E (Groupement d'Intérêt Scientifique Grandes Cultures à Haute Performances Économiques et Environnementales) et porté par Stéphane CORDEAU, chargé de recherche à l'INRA (INRA Dijon - UMR Agroécologie) en partenariat avec Benjamin PERRIOT et Ludovic BONIN du pôle « Flores adventices- Lutte contre la verse » d'Arvalis-Institut du végétal.
Accèder à l'enquête : https://t.co/bnbi77GjoK

UN PROGRAMME « BIO » POUR LA TRAME VERTE ET BLEUE

20 exploitations biologiques du Grand-Est se sont engagées avec Bio en Grand-Est, les LPO Alsace et Champagne-Ardenne et la Fredon Alsace dans un ambitieux programme en faveur de la Biodiversité et de la Trame Verte et Bleue. Des diagnostics écologiques sont en cours de réalisation sur ces fermes Bio- Diversité et suite aux préconisations, des aménagements seront mis en place.
Un travail qui pourra être diffusé par la suite au plus grand nombre !

S'ORGANISER COLLECTIVEMENT POUR COMMERCIALISER : QUE DIT LE DROIT ?

Notre économie de marché est régie par le droit de la concurrence. Tout le monde a entendu les termes « entente illicite sur les prix », « pratiques anticoncurrentielles ». Les agriculteurs ne sont pas exemptés.
Il existe cependant des dérogations très encadrées. Les Oragnisations de Producteurs en sont un exemple.

Dans ce système fondé sur la liberté du commerce, les lois instaurent un cadre strict afin de ne pas fausser les marchés. Le partage d'informations entre concurrents, l'entente sur les prix ou une répartition de clients sont des pratiques illégales.

En agriculture, avec des denrées périssables et une offre très atomisée (nombreux producteurs) pour une demande concentrée, les relations commerciales sont structurellement déséquilibrées. Pour y remédier, des dérogations ont été créées pour certains secteurs : fruits et légumes, lait, viande où l'offre à court terme ne peut être lissée par les stocks et où le risque de volatilité des prix est accru.

Différents règlements permettent de s'organiser collectivement. Ces possibilités sont dérogatoires et très encadrées. Les producteurs ont ainsi le droit de se regrouper au sein d'organisations horizontales (association, Groupement d'Intérêt Economique, etc) pour commercialiser ensemble. La structure créée doit être reconnue officiellement OP (organisation de producteurs) par l'Etat. Pour cela, il faut répondre à plusieurs critères (minimum d'adhérents ou de volume). Un agriculteur ne peut pas adhérer à plusieurs OP pour le même produit. Une coopérative est considérée OP automatiquement.

Récemment, de nouveaux textes ont étendu les possibilités de pratiques horizontales au sein des OP. On peut désormais créer une OP pour tous les secteurs de production.

La loi en cours d'écriture suite aux Etats généraux de l'alimentation viendra renforcer les pouvoirs des OP.

Pour les producteurs, les OP sont de réelles opportunités pour être acteurs de la commercialisation de leur productions.

D. GIRARD / OPABA

CHERCHE Salarié agricole avec activité dominante élevage laitier (60VL) polyculture. Mission : suivi et soins du troupeau bio, alimentation, traite. Encadrement d'élèves du lycée lors de la traite et des travaux pratiques. Travaux de fenaison et des cultures si besoin. CDD 6 mois à mi-temps (travail 1 week end /3 à prévoir)
Contact : M. LAFLOTTE, CHATEAU-SALINS (57), 06 01 08 80 72 / marie.laflotte@educagri.fr

VEND 10 jeunes vaches salers bio. Vêlage prévu fin d'été 2018
Contact : R. WEYLAND, FOLKING (57), 03 87 87 31 03 ou 06 14 51 69 78

CHERCHE 1 BTS viti-vinicole pour travail en cave et dans les vignes, capacité de décision et de gestion d'équipe, conduite de tracteurs viticols. Candidature (CV) par mail.
Contact : JP. BECKER, ZELLENBERG (68), infovinsbecker@orange.fr

VEND avoine noir de printemps en big bag. 3 à 4 tonnes disponibles. Certifié Demeter, Nature et Progrès
Contact : EARL BINGERT, ERSTEIN (67), bingert@orange.fr
03 88 98 84 64

VEND à partir du 02 juillet, 6 porcelets de 8 semaines.
Contact : M. HUSSON, BOULAINCOURT (88), 06 79 81 31 79

VEND génisses pleine et vaches pleines pour vêlage automne. Montbéliardes.
Contact : B. LAMBERT, VAUDEVILLE (88), 06 75 23 28 89

CHERCHE paille céréales bio : triticale / blé / orge / épeautre.
Possibilité d'échange avec du compost de champignons bio
Contact : Ferme CHAMPICARDE, CRECY-sur-SERRE (02), geoffroy.crepin-leblond@etu.unilasalle.fr
06 66 85 43 40

CHERCHE trieur à grain pour remplacer celui de la CUMA de la diversité
Contact : R. RICHHIER, REVILLE aux BOIS, rene.richier@orange.fr

VEND Trieur spécifique semence (rotatif + alvéolaire)
Contact : L. LISAMBERT, SAINT DIE DES VOSGES (88)
06 65 23 06 30 / lafermedescerisiers@orange.fr

VEND Foin et céréales
Contact : C. SUTTER, BERRWILLER (68), 06 77 11 67 92 / earlsutter68@gmail.com

CHERCHE un emploi dans le domaine de l'agriculture biologique agriculteur depuis 20 ans, reconnaissance de travailleur handicapé de catégorie 2, je recherche un emploi a temps partiel. Mes connaissances sont très variées dans tous domaines. Prêt à s' investir
Contcat : H. HENRY 06.45.44.40.47

VEND 3 vaches taries et 2 génisses confirmées gestantes à vendre pour cause de sureffectif et de vêlage tardif.
Contact : L. BRUNET, INRA SAD, MIRECOURT (88), laurent.brunet@inra.fr

VEND Fumier Bio composté.
20€ / T. Livraison possible à partir de 8T dans un rayon de 30km
Contact : M. KLEIN, HATTSTATT (68), 06 86 36 69 93 mireille.klein0902@gmail.com

CHERCHE cuisinier expérimenté pour cuisine traiteur bio et de marché.
Conatct : M. HOLVECK, RAUVWILLER (67), 03 88 01 48 90 martine.holveck@orange.fr

VEND 7 à 9 génisses laitières bio de 1 à 2 mois Holstein et 1 croisée Holstein*Montbéliarde ainsi que des VL en lactation
Contact : C. MORHAIN, ROCQUIGNY (08), 06 47 14 09 79

VEND 3ha de luzerne sur pied
Contcat : D. JOLY, MAZIROT (88), 07 71 14 61 69

VEND une vache nourice Simmental certifiée bio
Conatct : D. GUENAT, CHATEAUVILLAIN (52), 06 80 52 19 22 - earl.guenat@wanadoo.fr

VEND Edel et Pinot gris en vrac
Contact : Domaine Léon HEITZMANN et Clément KLUR, Ammerschwihr (68), 03 89 47 10 64 - leon.heitzmann@wanadoo.fr

VEND céréales
Contact : M. CHEVALLEY, CHENIMENIL (88),06 79 81 31 79

Les offres que nous publions n'engagent en rien Bio en Grand-Est, elles sont sous l'entière responsabilité du donneur d'ordre.
N'oubliez pas de demander le certificat bio de votre vendeur !

Vous êtes à la recherche ou vous avez à vendre des **fourrages bio**, des **céréales** et/ou des **animaux**, vous recherchez un **repreneur**, un **emploi**, un **stage** ? Faites le savoir sur la bourse d'échange de Bio en Grand Est !

AGENDA

LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Visite

DEPHY Tour viticulture

19 juillet 2018

En partenariat avec la Chambre D'agriculture d'Alsace.
Rendez-vous au lycée agricole de Rouffach
Contact : *Frédéric DUCASTEL*
frederic.ducastel@opaba.org - 06 79 83 00 58

Formation

ZOOM Technique Maraichage : Gestion des abris, flux logistique et stockage

Juin à Octobre 2018

Les rendez-vous de l'été :
10 juillet à Moyen (54),
8 août à Malzéville (54)
et le 20 août à Forcelle-stGorgon (54)
Contact : *Nicolas HERBETH*
nherbeth.cga@orange.fr - 06.95.90.83.50

Visite

Visite de la plateforme de variétés anciennes de blé et d'orge de L'Or des Graines

4 juillet 2018

de 14h à 17h à Manoncourt(54)
-visite plateforme, installation à grain et fournil
INSCRIPTION POUR POUVOIR PREVENIR LES PARTICIPANTS D'UN CHANGEMENT DE DERNIERE MINUTE (Météo)
Contact : *Yoan MICHAUD*
ymichaud.cga@orange.fr – 03 83 98 09 20 - 07 82 92 88 54

LES RENDEZ-VOUS GRAND PUBLIC

BIO EN GRAND EST à la 72ème Foire de Châlons-en-Champagne

Retrouvez-nous lors de ces rendez-vous :

Vendredi 31 aout et samedi 1er septembre
au **CARREFOUR DES ÉLUS**
(réservé aux élus - sur invitation)

Mercredi 5 et jeudi 6 septembre
aux **JOURNÉES SIGNES DE QUALITÉ ET D'ORIGINE**
Bio en Grand Est représentera le label bio durant ces journées

Vendredi 7 septembre à 14h
Conférence : **AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET LES MÉTIERS D'AVENIR DE L'ALIMENTATION**
Co organisation Bio en Grand Est et Agence Bio

Vendredi 7 septembre
VILLAGE BIO
Marché de producteurs
et transformateurs bio de la région
Au programme :
Dégustations, quiz bio, animations et paniers bio locaux à gagner.
(Toute la journée)

CONCOURS PHOTO

Les GAB (Groupements des Agriculteurs Bio) de la Haute-Marne, de l'Aube et de la Marne participent au 22ème Festival International de la photo animalière et de la nature, du 15 au 18 Novembre 2018 à MONTIER-EN-DER (52).
A cette occasion, ils lancent un concours photo sur le thème :

«L'Homme et l'Agriculture Biologique»

Date limite de participation : 15/09/2018
Retrouvez toutes les modalités et le règlement sur :
https://www.facebook.com/agriculturebioGE/